

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

OSEZ VOS IDÉES !



TITRE DU PROJET

CAP d'AJIR et AJIR sont des dispositifs financés par :



CAP d'AJIR et AJIR sont des dispositifs soutenus techniquement par :





La **bourse CAP D'AJIR** permet de financer **jusqu'à 800 €** des projets de groupe de jeunes mineurs à partir de 11 ans.

En plus de ce financement possible, CAP D'AJIR **c'est surtout l'occasion de mener un projet en étant accompagné à chaque étape : une marche supplémentaire vers l'autonomie !**

Ce nouveau dispositif est expérimenté jusqu'en fin d'année 2022, afin de prendre le temps d'observer les effets, de prévoir des ajustements et de vérifier son efficacité.

Ce livret a pour but de vous guider dans votre demande.

Dans les différentes parties de ce livret vous pourrez trouver :

- le règlement de la bourse,
- des conseils pour l'organisation de votre projet, de votre action,
- un ou plusieurs espaces avec des consignes pour noter les informations demandées et ainsi constituer votre dossier de demande.

Ce livret peut également servir aux structures qui souhaitent intégrer des jeunes dans l'organisation de projet éligible à CAP D'AJIR.



SOMMAIRE

LES ÉTAPES DE LA DEMANDE DE BOURSE

Étape 0 « Connaissez-vous CAP D'AJIR ? »	page 3
Étape 1 « Qui êtes-vous ? »	page 6
Étape 2 « Que voulez-vous faire ? »	page 10
Étape 3 « Comment allez-vous faire ? »	page 12
Étape 4 « Quel est votre budget ? »	page 16
Étape 5 « Vos engagements »	page 18

ANNEXES

Autorisation représentant légal	page 19
Co-organisation avec une structure	page 20
Bilan du projet	page 24
Budget réalisé	page 26
Foire aux questions	page 28

ETAPE 0 – CONNAISSEZ-VOUS CAP D’AJIR ?

Dans cette partie nous vous présentons rapidement la bourse CAP D’AJIR et les **démarches à réaliser** pour faire remplir un dossier de demande.

CONSEILS

- ✓ Faire cette demande de bourse CAP D’AJIR pour un projet demande **un peu de temps et de prévoir suffisamment en avance les démarches à réaliser**. Mais quoi qu’il arrive ce n’est pas du temps de perdu. Cela pourra vous permettre de gagner en méthodologie, en travail d’équipe, en connaissances, en développement d’un réseau de partenaires,...
- ✓ **Réunissez votre équipe d’organisation**, c’est-à-dire les jeunes qui souhaitent s’impliquer dans ce projet. A chacune de vos rencontres **suivez dans l’ordre les différentes étapes proposées dans ce livret**.
- ✓ **La répartition des tâches dans un projet est très importante**. Si vous êtes nombreux, il sera difficile de réunir tout le monde en même temps. Acceptez que certains d’entre vous soient moins intéressés ou se sentent moins à l’aise sur certaines parties de l’organisation. Mais tenez les informés et confiez-leur des tâches qui les intéressent.

RÈGLEMENT

« C'EST QUOI CAP D'AJIR ? »

C'est un dispositif qui permet de soutenir les initiatives collectives des jeunes de la Manche. Ce soutien s'effectue de 3 manières complémentaires :

- Un **accompagnement obligatoire** du projet des jeunes par un Point d'Appui Pour Agir (liste disponible sur www.ajir-manche.fr)
- La **possibilité** pour les jeunes **de co-organiser leur projet avec une structure** qui va également les accompagner
- Une bourse pour le projet **jusqu'à 800€**

« PEUT-ON OBTENIR PLUSIEURS FOIS LA BOURSE CAP D'AJIR ? »

Oui dans certaines limites :

- **Avec co-organisation avec une structure**, chaque jeune de la Manche entre ses 11 et 20 ans peut être membre de l'équipe d'organisation **sur 2 demandes** (que chaque projet obtienne la bourse ou non).
- **Sans co-organisation avec une structure**, chaque jeune de la Manche entre ses 11 et 20 ans peut être membre de l'équipe d'organisation **sur 3 demandes** (que chaque projet obtienne la bourse ou non).

Il est donc possible qu'un jeune de la Manche, entre ses 11 et 20 ans, participe **jusqu'à 5 fois** à des projets lauréat de la bourse CAP D'AJIR !

Après, il y a d'autres possibilités de bourses ou de financements qui existent, comme la bourse AJIR dans la Manche.

- **Attention ! Un jeune qui a été lauréat de la bourse AJIR ne peut plus faire de demande à la bourse CAP D'AJIR**

« QUELS SONT LES PROJETS QUI NE SONT PAS ÉLIGIBLES À CAP D'AJIR ? »

- Les projets dans **un cadre scolaire ou d'études** (Voyages scolaires, projet de classe, stages,...) ;
- Les projets qui porteraient **uniquement sur des demandes d'équipement et de matériels** (voir étape 4) ;
- Les projets de **formations professionnelles ou universitaires**.

« C'EST QUOI LE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE ? »

C'est ce que vous allez envoyer aux membres de la commission CAP D'AJIR pour qu'ils connaissent votre idée de projet, d'action. Il doit obligatoirement y avoir :

- **Certaines parties à compléter obligatoirement dans le livret :**
 - o La liste des membres de votre équipe (étape 1).
 - o Le budget prévisionnel de votre projet (étape 4).
 - o Le document d'engagement des organisateurs du projet (étape 5).
 - o L'autorisation parentale pour chaque membre mineur de votre équipe.
 - o Eventuellement, l' « annexe : Co-organisation » si vous menez votre projet avec une structure (Service Jeunesse, Association,...).
- **A fournir :**
 - o Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postale du compte sur lequel la bourse pourrait être versée (celui d'un membre de votre équipe, d'un parent, d'une association ou Junior Association, de la structure qui co-organise avec vous).
- **Sous une forme de présentation libre** (Papier, BD, Vidéo, Photo...)
 - o La présentation du projet et de votre organisation, de l'action en réponse aux différentes questions posées dans le livret. (étapes 2 et 3)
 - o Tout document supplémentaire que vous jugez utile pour vous présenter, présenter votre projet, votre budget,... (article de presse, devis, photos,...)

Une fois terminé, il faut envoyer votre dossier à la coordination de la bourse CAP D'AJIR au minimum **3 semaines avant la date de la commission :**

Ligue de l'enseignement de Normandie

ou ajir@laliguenormandie.org

« CAP D'AJIR »

5 boulevard de la Dollée

50000 Saint Lô

Vous avez encore des questions ? Dans ce livret nous allons essayer d'y répondre au fur et à mesure. Dans les dernières pages vous trouverez une « Foire aux questions ». Enfin vous pouvez en discuter avec votre Point d'Appui Pour Agir ou avec la coordination CAP D'AJIR (ajir@laliguenormandie.org ou 02 33 77 42 50)

CONSIGNE

Pour demander la bourse vous devez obligatoirement rencontrer un Point d'Appui Pour Agir dès le commencement. Le Point d'Appui Pour Agir vous accompagnera et vous conseillera dans vos réflexions et vos démarches.

Contactez un Point d'Appui Pour Agir. La liste est disponible sur www.ajir-manche.fr (Voir Étape 1 : « Qui êtes-vous ? »)

ETAPE 1 – QUI ÊTES-VOUS ?

A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE
DEMANDE DE BOURSE

Dans cette partie, nous vous demandons de présenter votre « équipe » c'est-à-dire les personnes qui participent à l'organisation de votre projet, de votre action.

Vous avez également la possibilité de co-organiser votre action avec une structure si elle l'accepte (service jeunesse, association, IME,...).

RÈGLEMENT

Cette « équipe » doit être composée de :

- **2 personnes minimum** (pas de maximum)
- **Des jeunes de 11 à 17 ans en majorité** (à la date de passage en commission)
- **Aucun membre de l'équipe ne peut avoir plus de 20 ans** (à la date du passage en commission)
- **Une majorité de personnes habitant dans la Manche**

La structure qui co-organise ce projet avec vous doit obligatoirement vous laisser une réelle place dans l'organisation et dans la prise des décisions.

CONSIGNE

Vous devez **remplir le tableau de la page suivante** avec tous les membres de votre équipe d'organisation « jeunes ». Si vous n'avez pas suffisamment de place pour tous vos membres, vous pouvez copier ce tableau autant de fois que nécessaire.

CONSEILS

« Quelles structures peuvent co-organiser avec nous ? »

D'abord, rappelez-vous que la co-organisation avec une structure n'est pas obligatoire.

Mais si cela vous rassure, que vous en avez besoin ou tout simplement l'envie, beaucoup de types de structures peuvent co-organiser avec vous : **services jeunesse, associations, maisons des jeunes, centres sociaux, IME, missions locales,...**

Il est même possible que ce soit la structure qui vous propose de co-organiser avec elle !

Attention ! Le référent de la structure qui co-organise avec vous ce projet doit être différent de la personne qui vous accompagne en tant que Point d'Appui Pour Agir (2 personnes différentes dans la même structure ou 1 personne de la structure et un Point d'Appui Pour Agir d'une autre structure).

Que vous ne soyez qu'entre jeunes ou en co-organisation avec une structure, vous devez prendre les décisions ensemble et réfléchir à comment vous vous répartissez les rôles.

LISTE DES MEMBRES « JEUNES » DE L'ÉQUIPE D'ORGANISATEURS

A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE
DEMANDE DE BOURSE

A reproduire autant de fois que nécessaire

Prénom	Nom	Date de naissance	Adresse	Situation	e-mail	N° téléphone	Signature
				<input type="checkbox"/> Collégien <input type="checkbox"/> Lycéen <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Travailleur <input type="checkbox"/> Autres			
				<input type="checkbox"/> Collégien <input type="checkbox"/> Lycéen <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Travailleur <input type="checkbox"/> Autres			
				<input type="checkbox"/> Collégien <input type="checkbox"/> Lycéen <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Travailleur <input type="checkbox"/> Autres			
				<input type="checkbox"/> Collégien <input type="checkbox"/> Lycéen <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Travailleur <input type="checkbox"/> Autres			

Dans cette liste, quelle jeune est à contacter en priorité ?

NOM : Prénom :

ACCOMPAGNEMENT ET CO-ORGANISATION

A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE
DEMANDE DE BOURSE

CONSIGNE

Remplissez obligatoirement le cadre ci-dessous avec le nom du Point d'Appui Pour Agir qui vous accompagne. La liste des Points d'Appui Pour Agir est disponible sur www.ajir-manche.fr

Nom du Point d'Appui Pour Agir

Adresse :

E-mail :

Numéro de téléphone :

CONSIGNE

Uniquement si vous co-organisez votre projet avec une structure, remplissez le cadre ci-dessous. Vous devez fournir à la structure le document « Annexe : Co-organisation avec une structure » disponible en fin de ce livret.

Attention ! Le référent de la structure qui co-organise avec vous ce projet doit être différent de la personne qui vous accompagne en tant que Point d'Appui Pour Agir (2 personnes différentes dans la même structure ou 1 personne de la structure et un Point d'Appui Pour Agir d'une autre structure).

Type de structure/Nom de la structure

Adresse :

E-mail :

Nom de la personne référente dans la structure :

Numéro de téléphone :

BLOG-NOTES



ETAPE 2 – QUE VOULEZ-VOUS FAIRE ?

PRÉSENTATION LIBRE

Dans cette partie nous vous demandons de nous expliquer en quelques mots votre idée et d'où elle vient. Dans un projet c'est l'étape la plus importante pour 2 raisons :

- C'est l'étape où vous allez vous mettre d'accord sur ce que vous voulez faire ensemble
- C'est l'étape où vous allez commencer à expliquer aux personnes extérieures l'intérêt de votre idée.

CONSIGNE

Vous pouvez compléter les différents cadres ci-dessous et les joindre dans votre dossier de demande OU utiliser la forme de votre choix (vidéo, BD, projet rédigé ...). Dans ce cas les questions des cadres ci-dessous ne servent qu'à vous guider.

Quel est le titre de votre idée de projet ?

A quel(s) domaine(s) principal(-aux) correspond votre idée de projet, d'action ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Culture/Arts, précisez | <input type="checkbox"/> Sports, précisez..... |
| <input type="checkbox"/> Loisirs, précisez..... | |
| <input type="checkbox"/> Citoyenneté, solidarité, précisez..... | <input type="checkbox"/> Numérique, précisez..... |
| <input type="checkbox"/> Autres, précisez..... | |

De quel(s) type(s) principal(-aux) est votre projet, votre action ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- | | | | | |
|--|------------------------------------|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Evènements/Concerts/Fêtes | <input type="checkbox"/> Animation | <input type="checkbox"/> Exposition/Diffusion de film | <input type="checkbox"/> Ateliers/Cours réguliers | |
| <input type="checkbox"/> Stage | <input type="checkbox"/> Numérique | <input type="checkbox"/> Sortie en journée/soirée | <input type="checkbox"/> Séjour avec une ou plusieurs nuits | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

En quelques mots, décrivez ce que vous voulez faire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment est née cette idée ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Passion ou envie commune des membres de l'équipe
- Idée d'un membre de l'équipe qui a convaincu d'autres personnes
- Vous avez vécu, vu, lu ou entendu des choses qui vont ont donné cette idée. Précisez quoi :

.....
.....
.....

- Vous avez remarqué un manque, un besoin dans votre groupe ? dans votre ville ? dans le département ? pour d'autres personnes ? Précisez lequel :

.....
.....
.....

A qui ou à quoi profitera votre idée ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- à votre équipe
- à d'autres personnes (enfants, jeunes, habitants de votre ville/quartier,...),
précisez.....

- à autre chose (environnement, animaux, vie locale,...),
précisez.....

ETAPE 3 – COMMENT ALLEZ-VOUS FAIRE ?

Dans cette partie nous vous demandons de décrire les étapes de votre action, des premières démarches à la réalisation finale et au bilan.

RÈGLEMENT

La commission CAP D'AJIR décide d'accorder totalement ou partiellement la bourse si l'ensemble de critères sont visibles dans ce que vous présentez (dans votre dossier de demande de bourse et lors de la rencontre avec la commission).

Exemples de questions que se poseront les membres de la commission :

- Est-ce vraiment un projet dans lequel les jeunes sont vraiment organisateurs ?
- Est-ce que ce projet est faisable, réalisable ?
- Est-ce que cette démarche de construction de projet aura un impact sur les jeunes ?
- Est-ce que les jeunes ont suffisamment communiqué sur leur projet et leur démarche ?
- Est-ce que le règlement de la bourse est respecté ?

CONSIGNE

Pour visualiser les étapes, vous pouvez utiliser les méthodes du « **Retroplanning** » et du « **Tableau de répartition des tâches** » proposés les pages suivantes OU utiliser la forme de votre choix (vidéo, BD, projet rédigé ...). Dans ce cas les questions des cadres ci-dessous ne servent qu'à vous guider.

En suivant la numérotation des cases, indiquez les dates ou périodes idéales que vous connaissez pour chacune des étapes de votre projet.

Dans un « Retroplanning », on commence toujours par fixer la date de la partie la plus importante de l'action. Ensuite, on remonte le temps en fixant les différentes dates des étapes. Avec cette méthode, cela permet de mieux voir le temps nécessaire pour organiser un projet.

La vie du projet						
Phase de réflexion et de construction		Phase de préparation		Action principale	Après le projet	
La construction du retroplanning						
6	5	4	3	2	1	7
Réunion de préparation en équipe À partir de quand ?	Préparation des dossiers de demandes de financement À partir de quand ?	Passage en commission CAP D'AJIR Date dépôt dossier et commission ?	Achats/ locations / réservations pour l'action À partir de quand ?	Préparation du matériel nécessaire et installation À partir de quand ?	Votre action Début : Fin (?) :	Se réunir pour le bilan Quand ?
Rencontres avec le Point d'Appui Pour Agir À partir de quand ?	Autres demandes de financement Dates dépôt dossier?	Actions d'autofinancement À partir de quand ?	Préparation de la communication À partir de quand ?	Diffusion de la communication À partir de quand ?	Votre communication pendant l'action	Les suites éventuelles de votre projet

Vous pouvez également vous répartir les rôles à chacune de ces étapes et préciser ce que les personnes ont à faire.

Toutes les tâches et questions présentées ci-dessous ne sont que des exemples pour vous faire réfléchir : vous êtes libres de vous organiser comme vous le voulez.

PRÉSENTATION LIBRE

Exemples de tâches :

- Prise des décisions générales sur le projet
- Gestion l'argent du projet/les demandes de financement
- Organisation des projets d'autofinancement
- Création et diffusion de la communication
- Gestion du matériel/des achats/locations/prestations/réservation
- Accueil des participants
- La sécurité
- Les animations
- L'installation/Le rangement
- Le transport
- Les repas
- ...

Quelle tâche ?	Qui s'en occupe?	Que faut-il faire ? Comment allez-vous faire ?	De quoi avez-vous besoin ?	Qui faut-il contacter ?
<i>Exemple : Création et diffusion de la communication</i>		<i>Réaliser des affiches et des flyers Des articles de journaux Faire une annonce sur Facebook Prendre des photos pendant l'action Distribuer les affiches et flyers dans les commerces/collège/lycée/boîte aux lettres</i>	<i>De faire des impressions</i>	<i>Les correspondants locaux du journal</i>

BLOG-NOTES



ETAPE 4 – QUEL EST VOTRE BUDGET ?

Dans cette partie nous vous demandons de montrer les dépenses et les différents financements (ou recettes) que vous envisagez pour votre projet : c'est le budget prévisionnel.

Cela vous permet de voir si vous avez suffisamment d'argent pour réaliser votre projet. C'est aussi dans votre budget prévisionnel que vous nous informerez du montant de la bourse que vous demandez.

RÈGLEMENT

- **Votre budget prévisionnel doit être « équilibré »** : ce que vous prévoyez en dépenses doit être égal à ce que vous prévoyez en financement (ou « recettes »).
- **Le montant que vous demandez ne peut pas dépasser 50% des dépenses(*) ou recettes(**) prévues.**
 - o Par exemple : Toutes les dépenses prévues représentent en tout 1000€. Le montant maximum de bourse que nous pouvons demander est de 500€.
- **Vous devez obligatoirement prévoir dans les recettes une part de 20% minimum d'autofinancement(***)**.
 - o Par exemple : Toutes les dépenses prévues représentent en tout 1000€. Vous devez apporter par l'autofinancement au moins 200€.
- **Si une structure co-organise avec vous ce projet, elle ne peut pas « valoriser la mise à disposition de matériel ou de personnels »**. Plus clairement : vous ne devez pas mettre en dépenses dans le budget le coût du temps qu'ils passent avec vous sur le projet ni le coût du matériel qu'ils vous prêtent.

CONSEILS

- **Un peu de vocabulaire :**
 - o **(*)Dépenses** : C'est tout ce qui va vous coûter de l'argent dans votre projet.
 - o **(**)Recettes** : C'est tout ce que va vous rapporter de l'argent dans votre projet
 - o **(***)Autofinancement** : C'est l'argent que vous récolterez grâce à des actions qui rapporteront de l'argent pour votre projet (loto, tombola, vente de gâteaux...) ou l'argent récolté auprès du public (prix d'entrée, participation libre,...) ou encore l'argent que les membres de l'équipe verseront directement (participation, cotisation,...)
- **Le Budget Prévisionnel, comme son nom l'indique, est une prévision** de vos dépenses et de vos recettes. Cela peut paraître un exercice difficile mais vous pouvez demander des conseils au Point d'Appui Pour Agir qui vous accompagne. **Quelques astuces :**
 - o Noter tous vos besoins dans toutes les étapes du projet (matériel, nourriture, locations, prestations, transports, assurance, impressions,...) et demandez des devis à des professionnels.
 - o Pensez bien que certains coûts sont à multiplier par le nombre de personnes (par exemple les repas, le transport).
 - o Pour savoir comment et combien il faut pour financer votre projet, il faut d'abord estimer les dépenses. Les villes, les employeurs de vos parents, la région,... peuvent parfois aider au financement de vos projets. N'oubliez pas que vous devez aussi prévoir de l'autofinancement !

BUDGET PRÉVISIONNEL

A FOURNIR DANS LE DOSSIER
DE DEMANDE DE BOURSE

Dépenses		Recettes	
Types de dépenses	Montant estimé	Types de recettes	Montant estimé
Transports ? (Ex. : Train, Bus, Frais d'essence, péage...)		Autofinancement (Rappel : 20% minimum)	Actions, initiatives pour financer ?
Hébergement ? (Ex. : Hôtel, Camping, Auberge de jeunesse...)			Entrées du public ?
Nourriture ? (Ex. : Courses alimentaires, Restaurant, traiteur...)			Apports personnels de l'équipe ?
Matériel ? (Ex. : achat ou location, papier, sono, tentes...)		Aides financières extérieures	Autres bourses ?
Prestations ? (Ex. : Entrées, intervenants ...)			Subventions ?
Assurances (Ex. : Responsabilité civile, matériel, participants...)			Participation employeur parents ?
Pub et communication ? (Ex : Impressions affiches, site internet, téléphone...)		Autres ?
Autres ?		MONTANT DE LA BOURSE CAP D'AJIR SOLLICITÉE (Rappel : 50% maximum du total)	
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

Rappel :

Dans un budget prévisionnel,
TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES.

Vous devez fournir un maximum d'éléments justifiants les dépenses prévisionnelles (devis...)

**Votre budget prévoit de l'achat de matériel ?
Une fois le projet terminé, qu'en ferez-vous ?**

.....
.....
.....
.....
.....

ETAPE 5 – VOS ENGAGEMENTS

A FOURNIR DANS LE DOSSIER
DE DEMANDE DE BOURSE

Dans cette étape, vous devez finaliser votre demande en vous engageant à respecter le règlement du dispositif CAP D'AJIR.

RÈGLEMENT

Les lauréats CAP D'AJIR s'engagent à :

- Réaliser l'activité en respectant l'échéancier prévu lors de l'attribution de la bourse.
- Être couverts par une police d'assurances en responsabilité civile
- Envoyer à la Ligue de l'enseignement de Normandie un bilan de leur action dans un délai de 2 mois suivant la réalisation, avec la justification de l'emploi de la bourse (de préférence sous forme numérique).
- Accepter tout contrôle et à fournir tout document utile à un bilan.
- Valoriser le projet et citer ou faire apparaître le dispositif CAP D'AJIR lors de la médiatisation par voie de presse, affiches, réseaux sociaux ou autres supports.
- Participer à des temps de valorisation du dispositif CAP D'AJIR, notamment lors de rencontres départementales ou locales avec les différents partenaires, événement IMPEC...
- Inviter les membres du comité de pilotage du dispositif CAP D'AJIR lors des temps forts du projet.

Les membres du dispositif CAP D'AJIR (Comité de pilotage, coordination, Points d'Appui Pour Agir) ne sont en aucun cas organisateurs des projets soumis par les candidats. Ils laissent l'entière responsabilité de ces projets aux jeunes et aux parents pour les mineurs, seuls juges de l'aptitude de leurs enfants à réaliser leur projet.

CONSIGNE

- L'un des membres de votre équipe d'organisation, représentant de projet, doit obligatoirement compléter et signer le cadre ci-dessous.
- Tous les membres mineurs de votre équipe d'organisation doivent obligatoirement faire remplir une fiche d'autorisation de leur représentant légal (parents, tuteurs...). Cette fiche est disponible en fin de ce livret et doit être copiée autant de fois que nécessaire « annexe : autorisation représentant légal ».

Je soussigné-e

.....

Représentant du projet intitulé

.....

.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement du dispositif CAP D'AJIR et m'engager à en respecter les modalités.

Fait à,

Le

Signature du jeune représentant :

ANNEXE : AUTORISATION REPRÉSENTANT LÉGAL

Chaque mineur membre de l'équipe d'organisation doit fournir cette autorisation

M – Mme: Adresse et ville :
 Numéro de téléphone :
 E-mail :

Autorisation représentant légal	Droit à l'image
<p>Je soussigné, Monsieur et/ou Madame déclare avoir pris connaissance du projet «Initiative» du mineur sous ma responsabilité: (Nom du Jeune) et le déclare apte à le réaliser.</p> <p>A cet égard, je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation de ce projet. En aucun cas, la responsabilité des organisateurs du dispositif CAP D'AJIR ne sera mise en cause, sur quelque fondement que ce soit, pour des faits résultant de la réalisation du projet. De plus, j'atteste laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée au titre de CAP D'AJIR, au mineur sous ma responsabilité.</p>	<p><i>En référence à la loi protégeant la vie privée, la Ligue de l'Enseignement de Normandie et les organisateurs de la bourse CAP D'AJIR et de la bourse AJIR doivent vous demander une autorisation préalable à la prise de vues. La Ligue de l'Enseignement de Normandie s'engage à n'utiliser ces photographies qu'à des fins de valorisation des projets menés par les jeunes (réseaux sociaux, affiches,...). En aucun cas ces prises de vues ne feront l'objet d'une utilisation commerciale.</i></p> <p><i>Cette autorisation est valable pour une durée de trois années à partir de la prise de vues, et, conformément à la loi, vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire, cette demande devra néanmoins nous être formulée par écrit : Ligue de l'enseignement de Normandie, 16 rue de la Girafe, 14078 Caen ou contact@laliguenormandie.org.</i></p> <p>Je soussigné, Monsieur et/ou Madame <input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas l'utilisation de l'image du mineur sous ma responsabilité (Nom du jeune)..... dans le cadre du dispositif CAP D'AJIR et AJIR.</p>
<p>Fait àle.....en 2 exemplaires Signature du représentant légal, Précédée de la mention «lu et approuvé»</p> <p>Une copie est à conserver par le responsable légal</p>	<p>Fait àle.....en 2 exemplaires Signature du représentant légal, Précédée de la mention «lu et approuvé»</p> <p>Une copie est à conserver par le responsable légal</p>

ANNEXE : CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (1/4)

A fournir et à faire remplir par la structure uniquement si vous êtes concernés

RÈGLEMENT

Seules les structures associatives ou publiques peuvent co-organiser un projet avec des jeunes dans le cadre du dispositif CAP D'AJIR.

Cette co-organisation est créée :

- soit à l'initiative d'un groupe de jeunes qui sollicite une structure pour co-organiser leur projet,
- soit à l'initiative d'une structure qui propose à un groupe de jeunes de co-organiser un projet.

Pour être éligible au dispositif CAP D'AJIR, les dossiers présentés en co-organisation doivent, en plus des autres critères, faire apparaître comment la structure intègre à la fois le projet et l'accompagnement des jeunes dans sa démarche éducative et les prolongations et suites envisagées.

Dans le cadre d'une co-organisation, les jeunes doivent obligatoirement avoir une place en tant que décideurs des orientations et choix concernant chaque étape du projet.

Une structure qui serait également Point d'Appui Pour Agir peut co-organiser un projet avec un groupe de jeunes dans le cadre du dispositif CAP D'AJIR. Toutefois, cette structure devra veiller à dissocier les fonctions de Point d'Appui Pour Agir et référent de la co-organisation en nommant 2 personnes différentes, ou faire appel à un autre Point d'Appui Pour Agir

Aucune valorisation de la mise à disposition des moyens humains ou des moyens matériels ne pourra être intégrée aux budgets prévisionnels et réalisés.

CONSEILS

- N'hésitez pas à solliciter les différentes personnes ressources pour des conseils sur la bourse et l'accompagnement de projets de jeunes :
 - o Point d'Appui Pour Agir (ou Point d'Appui à l'Engagement)
 - o Coordination CAP D'AJIR
 - o Coordination jeunesse locale, PESL ou départemental
 - o Les référents des institutions partenaires,...
- Vous pouvez aussi consulter différentes ressources accessibles sur internet ou dans des bibliothèques pédagogiques.

CONSIGNE

- La structure co-organisatrice doit compléter et signer de son côté les différentes parties de la feuille suivante puis joindre cette annexe au dossier de demande.
- Une fois le projet terminé, la structure doit participer à la construction du bilan du projet avec les jeunes et fournir en plus l'« **annexe : bilan structure** ».

ANNEXE : CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (2/4)

A fournir et à faire remplir par la structure uniquement si vous êtes concernés

Type et Nom de la structure :

Adresse :

E-mail :

Nom de la personne référente de la co-organisation dans la structure :

Nom de la personne responsable de la structure (si différente) :

Numéro de téléphone :

PLACE DU PROJET DANS UNE DÉMARCHE ÉDUCATIVE GLOBALE

En quoi ce projet correspond à un ou plusieurs besoins identifiés ?
(chez les jeunes, sur le territoire...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles suites ou prolongations envisagez-vous pour ce projet ?
(valorisation, renouvellement, évolutions...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE : CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (3/4)

A fournir et à faire remplir par la structure uniquement si vous êtes concernés

RELATION AVEC LES JEUNES DANS L'ORGANISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Quels impacts ce projet, cet accompagnement aura selon vous pour les jeunes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle place aurez-vous dans ce projet comment allez-vous l'organiser? (prise de décisions, organisation, accompagnement...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Je soussigné.....réfèrent de la structure sur la co-organisation/responsable de la structure
(rayer la mention inutile)

sur le projet co-organisé avec des jeunes, intitulé.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement du dispositif CAP D'AJIR et m'engager à en respecter les modalités.

Fait à, le

Signature et cachet du réfèrent/responsable :

ANNEXE : CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (4/4)

A fournir et à faire remplir par la structure uniquement si vous êtes concernés

BILAN DU PROJET PAR LA STRUCTURE (à joindre au bilan du projet financé)

Réussites dans le projet	Difficultés dans le projet	Effets constatés sur les jeunes
Réussites dans la relation avec les jeunes	Difficultés dans la relation avec les jeunes	Remarques sur le dispositif CAP D'AJIR

ANNEXE : BILAN DU PROJET (1/2)

Cette « Annexe : Bilan du projet » vous propose un modèle de bilan que vous pouvez compléter sur ce livret OU vous pouvez utiliser la forme de votre choix (vidéo, BD, bilan rédigé ...). Dans ce cas les questions des cadres ci-dessous ne servent qu'à vous guider.

RÈGLEMENT

2 mois après la fin du projet (ou dans les 6 mois après la commissions pour les projets sans date de fin prévue), l'équipe d'organisation doit faire parvenir à la coordination un bilan du projet réalisé.

CONSEILS

- N'attendez **pas trop longtemps** après la fin de votre projet pour vous réunir afin de réaliser ce bilan, cela vous permettra d'avoir encore en tête tout ce qui s'est passé.
- Vous pouvez profiter de la réunion de bilan pour fêter la fin du projet.
- N'hésitez pas à joindre à ce bilan tous les **articles ou documents (affiches, flyers, photo...)** en votre possession

Quel était le nom de votre projet ?			
Votre projet s'est-il déroulé comme vous l'aviez prévu ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tous les membres de l'équipe sont-ils restés jusqu'au bout ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avez-vous eu le sentiment d'être suffisamment accompagné ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Envisagez-vous de faire un nouveau projet avec CAP D'AJIR ou AJIR ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3 choses qui se sont particulièrement bien passées <u>dans le projet</u> : ⇒ ⇒ ⇒	3 choses qui se sont bien passées <u>dans votre travail d'équipe</u> : ⇒ ⇒ ⇒	3 choses qui auraient pu mieux se passées <u>dans votre projet ou le travail d'équipe</u> : ⇒ ⇒ ⇒	3 choses que vous avez apprises <u>grâce au projet</u> : ⇒ ⇒ ⇒	3 choses que vous avez apprises <u>grâce à l'accompagnement</u> : ⇒ ⇒ ⇒
--	--	---	--	---

ANNEXE : BILAN DU PROJET (2/2)

Une photo	Une photo
Commentaire sur la photo :	Commentaire sur la photo :
Une photo	Une photo
Commentaire sur la photo :	Commentaire sur la photo :

ANNEXE : BUDGET REALISÉ

A fournir obligatoirement avec le bilan du projet

Dépenses		Recettes	
Types de dépenses	Montant réalisé	Types de recettes	Montant réalisé
Transports ? (Ex. : Train, Bus, Frais d'essence, péage...)		Autofinancement (Rappel : 20% minimum)	Actions, initiatives pour financer ?
Hébergement ? (Ex. : Hôtel, Camping, Auberge de jeunesse...)			Entrées du public ?
Nourriture ? (Ex. : Courses alimentaires, Restaurant, traiteur...)			Apports personnels de l'équipe ?
Matériel ? (Ex. : achat ou location, papier, sono, tentes...)		Aides financières extérieures	Autres bourses ?
Prestations ? (Ex. : Entrées, intervenants...)			Subventions ?
Assurances (Ex. : Responsabilité civile, matériel, participants...)			Participation employeur parents ?
Pub et communication ? (Ex : Impressions affiches, site internet, téléphone...)		Autres ?
Autres		MONTANT DE LA BOURSE CAP D'AJIR SOLLICITÉE (Rappel : 50% maximum du total)	
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

RAPPEL

Dans un budget prévisionnel,
TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES.

Mais,

Dans un budget réalisé il est normal d'avoir une différence entre les Dépenses et les Recettes :

Si TOTAL DÉPENSES > TOTAL RECETTES = Déficit

Si TOTAL RECETTES > TOTAL DÉPENSES = Bénéfices

Vous ne pouvez pas vous partager les bénéfices. Vous devez ensemble décider ce que vous allez en faire. Quelques pistes possibles :

- **Mettre de côté ses bénéfices pour un projet futur**
- **Faire un don à une association...**

BLOG-NOTES



FOIRE AUX QUESTIONS – CAP D’AJIR

« C’EST QUOI UN POINT D’APPUI POUR AGIR ? »

Les **Points d’Appui Pour Agir (ou P.A.P.A.)** sont des professionnels jeunesse de la Manche que les jeunes peuvent contacter pour être accompagnés dans leurs idées, leurs projets. Cet accompagnement gratuit propose aux jeunes « porteurs de projets » des conseils méthodologiques, des pistes de réflexions, de possibilités de financements, tel que la bourse AJIR ou CAP d’AJIR.

Ces professionnels sont répartis dans l’ensemble du département de la Manche. Ils peuvent être animateurs jeunesse, informateurs jeunesse, promeneurs du net, ... La **liste des Points d’Appui Pour Agir** est disponible sur le site internet www.ajir-manche.fr.

« NOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE EST PRÊT. ET MAINTENANT ? »

Il faut envoyer votre dossier soit par courrier ou par mail à la coordination de la bourse CAP D’AJIR **au minimum 3 semaines avant la date de la commission:**

Ligue de l’enseignement de Normandie ou ajir@laliguenormandie.org

« CAP D’AJIR »

5 boulevard de la Dollée

50000 Saint Lô

Votre dossier doit contenir :

- **Certaines parties à compléter obligatoirement dans le livret :**
 - o **La liste des membres** de votre équipe. (étape 1)
 - o **Le budget prévisionnel** de votre projet. (étape 4)
 - o **Le document d’engagement** des organisateurs du projet. (étape 5)
 - o **L’autorisation du représentant légal** pour chaque membre mineur de votre équipe. (« annexe : autorisation représentant légal »)
 - o Eventuellement, l’ « **annexe : Co-organisation** » si vous menez votre projet avec une structure (Service Jeunesse, Association...).
- **A fournir :**
 - o **Le Relevé d’Identité Bancaire ou Postale** du compte sur lequel la bourse pourrait être versée (celui d’un membre de votre équipe, d’un parent, d’une association ou Junior Association, de la structure qui co-organise avec vous)
- **Sous une forme de présentation libre (Papier, BD, Vidéo, Photo...)**
 - o **La présentation du projet et de votre organisation**, de l’action en réponse aux différentes questions posées dans le livret. (étapes 2 et 3)
 - o **Tout document supplémentaire que vous jugez utile** pour vous présenter, présenter votre projet, votre budget... (article de presse, devis, photos...)

La coordination vérifiera s’il le dossier est complet et vous convoquera à une rencontre avec les membres de la commission.

« ET APRÈS LA RENCONTRE AVEC LA COMMISSION ? »

Plusieurs possibilités :

Votre demande est acceptée → Vous recevrez en totalité ou partiellement la montant de la bourse que vous avez demandé.

Il ne vous reste plus qu'à mettre en place votre projet, votre action. N'oubliez pas de communiquer sur ce que vous faites (articles de presse, réseaux sociaux, ...).

Dans les 6 mois après votre projet, vous devez transmettre à la coordination de la bourse CAP D'AJIR un bilan de votre projet sous une forme libre (bilan écrit, BD, Photos commentées, Vidéo,...) ou utiliser le modèle de bilan fourni dans ce livret. Vous devrez en plus lui envoyer un « Budget réalisé » (modèle fourni dans ce livret).

Votre demande est ajournée → La commission a estimé qu'il manquait des informations dans votre présentation du projet. Vous aurez quelques semaines pour fournir à la commission des informations supplémentaires. La commission décidera s'il est nécessaire de vous convoquer à nouveau pour prendre sa décision finale.

Votre demande est rejetée → La commission a estimé que votre projet ou votre organisation ne répondait pas suffisamment aux critères de la bourse. Votre équipe ne pourra plus faire de demande pour un projet identique à la bourse CAP D'AJIR. Mais rien ne vous empêche de faire une autre demande sur un projet différent.

« QUI SONT LES MEMBRES DE LA COMMISSION CAP D'AJIR ? »

Les commissions sont composées de **2 personnes** qui peuvent être :

- Des représentants des institutions qui financent la bourse
- Des Points d'Appui Pour Agir
- D'anciens lauréats de la Bourse AJIR
- Toutes personnes habilitées par le Comité de pilotage.

Au cours de la rencontre avec la commission, quelques membres de votre équipe auront l'occasion de répondre à leurs questions et ainsi compléter la présentation de votre projet, de votre action.

« OÙ ET QUAND SE DÉROULENT LES COMMISSIONS CAP D'AJIR ? »

Des commissions sont organisées dans différents secteurs de la Manche, en fonction des demandes de bourses reçues, de manière à faciliter l'accès aux jeunes.

Le **calendrier des commissions** est disponible sur le site internet www.ajir-manche.fr.

« QUE FAIRE SI : « NOTRE ACTION N'A PAS FONCTIONNÉ COMME PRÉVU. », « NOUS AVONS DÛ MODIFIER NOTRE PROJET EN COURS DE RÉALISATION ? », « NOTRE ACTION N'A PAS EU LE SUCCÈS AUQUEL NOUS NOUS ATTENDIONS. »,... ? »

Le plus important est de **comprendre pourquoi** vous avez fait ces modifications dans votre projet ou pourquoi vous n'avez pas eu le succès auquel vous vous attendiez. Il suffira de l'expliquer dans votre bilan.

« ET SI FINALEMENT NOUS NE RÉUSSISSONS PAS À METTRE EN PLACE NOTRE PROJET ? »

Dans ce cas **contactez rapidement la coordination de la bourse AJIR** qui envisagera avec vous différentes possibilités. Une demande de restitution de la bourse est envisageable.

« QUI ORGANISE CAP D'AJIR ? »

La bourse et le dispositif d'accompagnement « CAP D'AJIR » est financé par la **C.A.F. de la Manche, le Conseil Départemental de la Manche, la Direction Départemental de la Cohésion Sociale de la Manche et la MSA Côtes Normandes.**

La coordination est assurée par la **Ligue de l'enseignement de Normandie.**

Un soutien technique est apporté par **l'Éducation Nationale** (Région Académique Normandie), le Réseau Information Jeunesse et l'ensemble des Points d'Appui Pour Agir.

« EST-CE QU'IL Y A UN LIEN AVEC LA BOURSE AJIR ? »

Oui ! CAP D'AJIR a été créé afin que les jeunes s'exercent à la démarche de projet. Ainsi ils pourront plus facilement solliciter la Bourse AJIR par la suite!

BLOG-NOTES



DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Découpage administratif communal

& Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

au 1^{er} janvier 2017



LES POINTS D'APPUI POUR AGIR

Avranches > Centre social l'Esc'Halles-PIJ

Brecey > Centre social « Les Cèdres »

Carentan-les-marais > Baie du cotentin – Service enfance-jeunesse

Cherbourg-en-Cotentin > « La Mosaïque »; « Le Puzzle »; « Le Totem »; « 3-25 Querqueville »; « Les bains douches »; MJC Cherbourg; MPT Léo Lagrange; CLT-Foyer Léo Lagrange

Coutances > « Les Unelles »

Ducey-les-Cheris > Musique Expérience

Granville > Espace Jeunes Christian Ridel

Lessay > Maison du pays de Lessay

Mortain-Bocage > Centre social – Forum du Mortinais

Moyon Villages > Familles rurales Moyon-Tessy

Portbail > Espace Jeunes

St Jean-de-Daye > Familles rurales

Saint-Lô > « Le Kiosk »

Saint-Pierre de Coutances > AVRIL

Urville-Nacqueville > Accueil Jeunes – « Oxyjeune »

Villedieu-les-Poêles > Villedieu Intercom

Dates des commissions et renseignements complémentaires sur www.ajir-manche.fr



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE • DISPOSITIF CAP D'AJIR

5, Boulevard de la Dollée • CS 91309 • 50009 SAINT LÔ –Cedex

ajir@laliguenormandie.org • Tél. : 02 33 77 42 50

CAP d'AJIR et AJIR sont des dispositifs financés par :



CAP d'AJIR et AJIR sont des dispositifs soutenus techniquement par :

